



**ENSEMBLE,
FAIRE AVANCER
LA FILIÈRE APICOLE**



INTERPROFESSION DES
PRODUITS DE LA RUCHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



INTERPROFESSION
DES PRODUITS
DE LA RUCHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

03 Édito par Éric Lelong, président

04 L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

- 04** Mission
- 04** Domaines d'intervention
- 05** Une organisation favorisant la collaboration entre les acteurs de la filière apicole
- 05** Les membres d'InterApi
- 06** Une structuration pour favoriser les échanges
- 07** Une interprofession intégrée à son environnement
- 07** Collaborations avec les acteurs de la filière apicole
- 07** Dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics
- 08** Les temps forts de l'exercice 2024

09 DES ACTIONS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE

- 10** Contribuer à résoudre les problèmes liés à la production des produits de la ruche
- 18** Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche
- 22** Accroître la connaissance, la transparence et l'information concernant les marchés, dans le but d'assurer une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière
- 24** Promouvoir les produits de la ruche ainsi que les métiers de la filière apicole

35 BILAN FINANCIER

36 HORIZONS 2025

- ANNEXES**
- 37** Liste des délégués et administrateurs, composition du Comité exécutif et liste des salariés au 31 décembre 2024
 - 38** Bilans de participation aux réunions de travail 2024
 - 41** Liste des représentants d'InterApi dans les instances externes au 31 décembre 2024
 - 42** Feuille de route 2025

2024 : UNE ANNÉE DE DÉFIS ET D'ACTIONS

Après une année 2023 portée par une production satisfaisante, 2024 a connu une baisse de la production de miel, enregistrant une diminution de 27 % par rapport aux estimations de la période 2021-2023 (selon l'évaluation ADA France-InterApi-Itsap).

Cette diminution de la production s'ajoute aux difficultés de commercialisation rencontrées par la filière apicole en 2023, faisant de 2024 une année difficile. Face à cette situation, de nombreux apiculteurs, dans divers départements, ont sollicité la mise en place du dispositif ISN (indemnisation de solidarité nationale) afin de compenser ces baisses de production.

Ces défis majeurs ont mis en lumière les fragilités structurelles de notre secteur, qu'il est essentiel d'aborder collectivement. Le dialogue avec le ministère de l'Agriculture et l'obtention d'une aide conjoncturelle de 5 millions d'euros pour soutenir les apiculteurs confrontés à des difficultés de commercialisation illustrent l'importance d'une interprofession forte et unie.

Par ailleurs, nos avancées en matière de qualité et de traçabilité des produits de la ruche, de lutte contre les menaces sanitaires, ainsi que la mise en place d'indicateurs économiques pertinents, contribueront à apporter des solutions concrètes pour l'avenir de la filière.

Les événements phares, tels que l'Api'Week et l'Api'Chandeleur, ont confirmé la pertinence de nos actions de promotion et de valorisation des produits de la ruche. Il est primordial de renforcer ces initiatives afin de redonner aux consommateurs l'envie de consommer du miel et d'offrir aux apiculteurs des perspectives commerciales durables.

Dans ce contexte, la nécessité de continuer à structurer notre gouvernance et nos actions se fait sentir. L'engagement des administrateurs et délégués et d'InterApi a été remarquable en 2024, et je tiens à les remercier chaleureusement.

Ensemble, nous devons poursuivre la défense de nos intérêts communs tout en adaptant notre modèle aux réalités économiques et environnementales.

ÉRIC LELONG
PRÉSIDENT D'INTERAPI





L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Reconnue officiellement comme organisation interprofessionnelle par les pouvoirs publics le 15 avril 2019, InterApi est une association à but non lucratif dont le fonctionnement est régi par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ses activités sont encadrées par le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et les articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Missions

Conformément aux dispositions de l'article 4 de ses statuts, InterApi est chargée des missions suivantes :

- Faciliter le dialogue interprofessionnel entre les différents acteurs de la filière, à savoir les apiculteurs, les conditionneurs, les distributeurs, ainsi que les fabricants et vendeurs de matériel apicole.
- Représenter et défendre les intérêts de la filière.
- Contribuer à résoudre les problèmes liés à la production des produits de la ruche.
- Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche.
- Accroître la connaissance, la transparence et l'information concernant les marchés, dans le but d'assurer une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière.
- Promouvoir les produits de la ruche ainsi que les métiers de la filière apicole.
- Conclure des accords interprofessionnels pouvant, le cas échéant, être étendus par l'autorité administrative compétente.
- D'une manière générale, entreprendre toutes les actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière, conformément aux missions définies pour les interprofessions aux articles 157 et 164 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, ainsi qu'aux articles L 632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Domaines d'intervention

Le périmètre d'action d'InterApi englobe le miel, la gelée royale, la cire, le pollen, la propolis, le venin d'abeille, le pain d'abeille, ainsi que les activités de pollinisation et d'élevage.

UNE ORGANISATION FAVORISANT LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE APICOLE



Créée sous l'impulsion d'organisations opérant dans les domaines de la production et de la commercialisation, et animées par le désir de s'engager dans des initiatives aux enjeux communs, InterApi rassemble et défend les intérêts des acteurs de la filière apicole française depuis 2018.

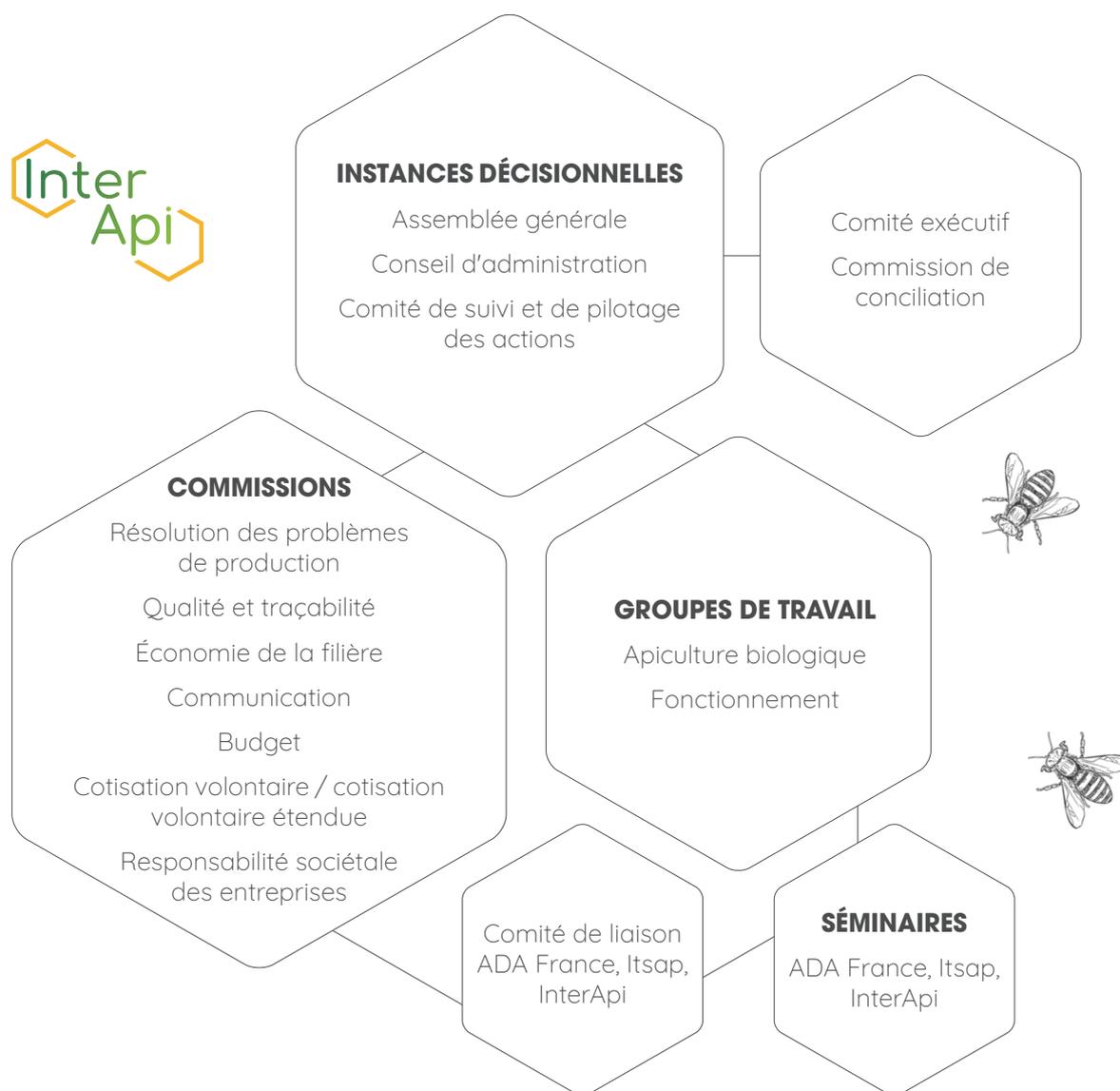
Les organisations sont regroupées en deux collèges, en fonction de la place occupée par les acteurs qu'elles représentent au sein de la filière apicole.

Les décisions sont prises à l'unanimité des deux collèges et :

- pour la production : à la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées.
- pour la commercialisation : à l'unanimité des voix présentes et représentées.

UNE STRUCTURATION POUR FAVORISER LES ÉCHANGES

L'interprofession s'est engagée à poursuivre ses efforts pour promouvoir le développement de la filière apicole et soutenir son organisation. Il incombe à InterApi d'établir des positions communes aux 12 organisations nationales qui la composent. La concertation revêt donc un caractère essentiel au sein de l'Interprofession. Il est impératif que celle-ci constitue un véritable forum d'échanges, de discussions et de réflexions collectives, dans le but premier de déterminer des positions consensuelles.



Plusieurs commissions et groupes de travail, ainsi qu'un Comité de liaison sont mis en place pour étudier et approfondir des thématiques spécifiques définies dans leur domaine d'intervention. Leurs travaux visent à formuler des recommandations destinées à éclairer les décisions prises par le Conseil d'administration.

Chaque organisation est libre de participer aux différents groupes de travail et de nommer ses représentants, en conformité avec les statuts d'InterApi.

Les commissions servent de lieux d'échange, de débat, de préparation, de proposition et de suivi des actions inscrites dans leur feuille de route, établie par le Conseil d'administration.

UNE INTERPROFESSION INTÉGRÉE À SON ENVIRONNEMENT

InterApi a consolidé et élargi ses collaborations avec divers partenaires internes et externes à la filière.

Collaborations avec les acteurs de la filière apicole

L'interprofession a rencontré des difficultés en matière de communication interne, mais une volonté forte de renforcer le dialogue et la collaboration avec le réseau ADA ITSAP a émergé.

Dans cette optique, deux séminaires ont été organisés. Le premier, tenu les 4 et 5 novembre, a rassemblé le réseau et les membres d'InterApi afin de clarifier le rôle de chacun, de préciser le rôle des élus, et de définir les priorités pour la prochaine convention-cadre.

Les discussions ont également porté sur le processus de rédaction de cette convention (2026-2028) ainsi que sur les mécanismes de construction des projets qui l'accompagneront.

Un second séminaire (le 21 novembre) a permis d'aborder le fonctionnement interne d'InterApi, d'examiner le futur plan CVE et ses grands axes, ainsi que d'identifier des pistes d'amélioration pour optimiser le fonctionnement de l'interprofession.

Dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics

InterApi participe au comité sectoriel apicole et aux comités de pilotages de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale et du panel des ventes de miels en GMS de FranceAgriMer.

Début 2024, plusieurs échanges ont eu lieu avec le ministère de l'Agriculture concernant la mise en œuvre d'un plan d'actions pour faire face aux difficultés de commercialisation qui a touché les acteurs de la filière apicole en 2023. Élaborée en concertation avec InterApi, le Gouvernement a annoncé une aide conjoncturelle de 5 millions d'euros pour soutenir les apiculteurs confrontés à ces difficultés.

InterApi participe au groupe de travail sur l'apiculture biologique de l'INAO afin de porter les positions de la filière apicole.

Échanges avec les acteurs agricoles

InterApi adhère au Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires (CLIAA) depuis juin 2022.

Cette participation aux réunions des directeurs et aux groupes de travail permet d'échanger sur les problématiques communes des interprofessions, les actions mises en place, les difficultés rencontrées, et de mutualiser les solutions pour accroître l'efficacité collective.

LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2024

Une année électorale marquée par la reconduction du président

Lors du conseil d'administration du 16 avril, Éric Lelong a été reconduit dans ses fonctions de président d'InterApi pour un troisième mandat. L'objectif principal de ce nouveau mandat est de travailler sur des accords interprofessionnels conformes aux règles de l'Union européenne.

Malgré le cadre administratif encadré par une convention tripartite, l'interprofession reste focalisée sur le développement de projets concrets.

Cependant, les autres postes du comité exécutif demeurent vacants faute de candidatures.

Recrutement d'une nouvelle secrétaire générale

En septembre 2024, Elsa Ricote a rejoint InterApi en tant que secrétaire générale. Sous la responsabilité du président, elle est chargée d'assurer la cohérence des actions de l'interprofession et de piloter les relations avec les acteurs de la filière apicole et les pouvoirs publics. Elle encadre également l'équipe permanente d'InterApi et supervise les aspects administratifs, financiers et RH, en veillant au respect du cadre réglementaire.

Un soutien d'urgence pour les apiculteurs

Début 2024, suite aux négociations avec le ministère de l'Agriculture, le Gouvernement a annoncé une aide conjoncturelle de 5 millions d'euros pour soutenir les apiculteurs confrontés à des difficultés de commercialisation. Cette aide, élaborée en concertation avec InterApi, incluait un volet promotionnel destiné à valoriser les produits de la ruche.

Une Api'Week 2024 réussie

Pour sa 4^e édition, l'Api'Week a bénéficié du soutien financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Union européenne et de FranceAgriMer.

L'événement a rassemblé 212 initiatives portées par les acteurs de la filière apicole et généré 223 retombées médiatiques sur Internet, en radio, presse écrite et télévision.

Avec le slogan « Mangez du miel, savourez la nature ! », InterApi a déployé une vaste campagne de promotion des produits de la ruche diffusée à la télévision, à la radio et dans la presse (lire page 28).

La prochaine édition est prévue du 3 au 12 octobre 2025.

Climapi : une étude sur l'impact du changement climatique

Face aux bouleversements climatiques qui entraînent des répercussions sur le travail des apiculteurs et la production de miel, InterApi a financé une étude menée par le CERD et BIO Bourgogne-Franche-Comté pour analyser les impacts du changement climatique sur l'apiculture à l'horizon 2100.

Cette recherche aborde également des stratégies d'adaptation pour les apiculteurs. Les résultats sont disponibles sur le site interapi.fr.

Des indicateurs pour les coûts de production et de marché

InterApi a poursuivi en 2024 ses travaux sur la mise en place d'indicateurs pertinents pour les coûts de production et de marché. Après une première phase lancée en 2022, les résultats relatifs aux coûts de production seront publiés en 2025. L'élaboration des indicateurs de marché, priorisée en 2023, reprendra en 2025.

Le Conseil d'État rejette la requête de l'UNAF

Le 22 décembre 2023, le Conseil d'État a rejeté la demande de l'UNAF visant l'annulation de l'extension de l'accord interprofessionnel d'InterApi portant sur les cotisations pour les actions collectives de la filière apicole. Cette décision confirme la conformité de l'accord avec les réglementations nationales et européennes. L'UNAF a été condamnée à verser 3 000 euros à InterApi.



DES ACTIONS DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE

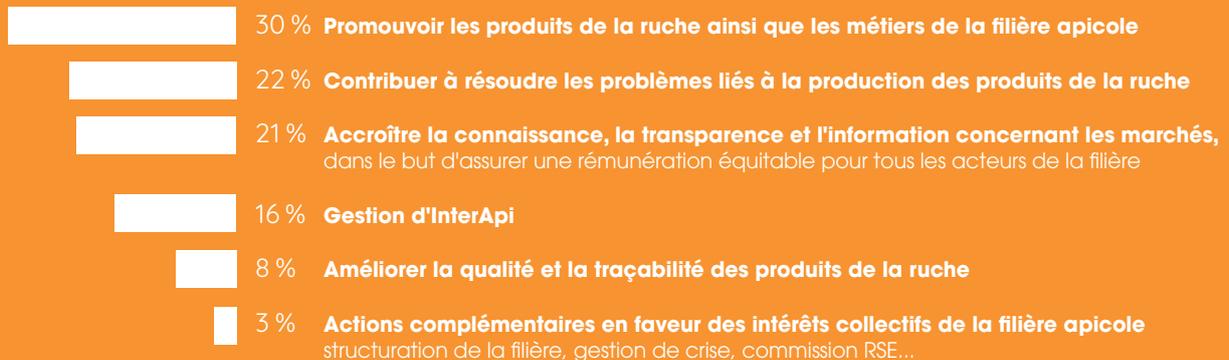
L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

L'interprofession s'efforce de mettre en place toutes les actions nécessaires au développement de la filière apicole notamment en termes de marché, de production et de promotion des métiers et des produits de la ruche auprès du grand public.

En 2024, InterApi a maintenu son engagement à consolider ses structures internes et à renforcer sa position au sein de son environnement, afin de concrétiser la stratégie établie dans sa feuille de route.



Répartition du temps de travail des collaborateurs



L'équipe permanente



Elsa Ricote
Secrétaire générale



Clara Wohlfahrt
Chargée de mission
qualité, traçabilité et
économie de la filière



Claire Audic
Chargée de mission
productions apicoles



David Falques
Chargé de communication

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Au cours de l'année 2024, la commission résolution des problèmes de production a concrétisé la réalisation de sa feuille de route par la poursuite et la finalisation des actions engagées lors des exercices précédents, par la mise en œuvre de nouvelles actions et par l'engagement de réflexions pour préparer les actions à mettre en œuvre dès 2025.

La priorité de la commission est la lutte contre les bioagresseurs, priorité renforcée par l'entrée en application de la Loi de Santé Animale en avril 2021 qui transfère à la filière apicole des responsabilités de gestion de dangers sanitaires.

Début 2024, la commission s'est fixé 3 grandes priorités : la lutte contre *Varroa destructor*, la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, et les risques d'intoxications.

Lutte contre *Varroa destructor*

La lutte contre *Varroa destructor* est une priorité d'InterApi. Les actions en cours fin 2023 ont été poursuivies et plusieurs actions ont été mises en place.

DynaMite : estimer l'efficacité de traitements anti-*Varroa* avec une approche innovante

Le projet « DynaMite » porté par l'ITSAP a été initié en mars 2023 avec le soutien financier d'InterApi.

Il a pour objectif de mieux appréhender l'efficacité des traitements contre *Varroa* combinés à des méthodes biotechniques afin de mieux comprendre comment l'efficacité des médicaments est optimisée lorsqu'ils sont appliqués sur des colonies hors couvain, de réduire la durée d'emploi et de rechercher le déparasitage le plus rapide pour faire face aux fortes infestations.

Ce projet qui s'inscrit dans la stratégie de lutte contre *Varroa* commune ADA/ITSAP/InterApi s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 avec l'analyse des résultats et la rédaction des livrables. Les premiers résultats ont fait l'objet d'un article de vulgarisation publié début décembre 2024 dans la revue Réussir Apiculture par l'ADA Aura.



La fin de ce projet est prévue avec la publication au 1^{er} trimestre 2025 de :

- une synthèse des résultats et des conseils de mise en application à destination des apiculteurs,
- un guide scientifique présentant l'ensemble des résultats du projet à destination d'un public plus averti (conseiller apicole, technicien, apiculteur expérimenté...).

Fall'Var : évaluer l'intérêt sanitaire, technique et économique de la mise en œuvre de méthodes populationnelles pour le traitement de *Varroa* en fin d'été

À la suite du projet « DynaMite », InterApi a maintenu son investissement sur cette thématique en cofinançant le projet CASDAR « Fall'Var » porté par l'ITSAP avec le réseau des ADA. Ce projet s'inscrit également dans la stratégie de lutte contre *Varroa* commune ADA/ ITSAP/ InterApi.

Il a pour objectif de comparer des stratégies de lutte contre *Varroa* en fin d'été, notamment des méthodes populationnelles (encagement, retrait de couvain...) préalables à l'utilisation d'acide oxalique à des traitements AMM longue durée dans différentes conditions opérationnelles.

Ce projet comporte 2 principales actions :

- accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs stratégies de lutte : approche opérationnelle (rucher) visant à comparer des traitements classiques ou combinés et des méthodes populationnelles
- bilan technico-économique de l'emploi de méthodes populationnelles : évaluer le bilan travail et les coûts et bénéfices des stratégies de lutte expérimentées (enquêtes).

Ce projet a débuté en janvier 2024. Sa fin est prévue fin juin 2027 avec la réalisation et publication de :

- fiches synthétiques « Bilan technico-économique » pour chaque méthode populationnelle décrivant les critères de décision, les coûts et bénéfices, ainsi que les indicateurs sanitaires observés,
- guide technique des méthodes populationnelles incluant l'approche technico-économique (publication au printemps 2027),
- tutoriels vidéo sur la mise en œuvre des méthodes populationnelles ,
- film pédagogique en motion design.



Counting Mite : développer la lutte contre *Varroa* dans les régions nord-ouest et Corse

Dans la lutte contre *Varroa*, les références acquises dans les régions comportant un grand nombre d'apiculteurs (PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine) par le réseau des ADA et l'ITSAP peinent encore à se matérialiser dans d'autres régions, notamment dans le nord, le nord-ouest et la Corse.

Aussi, InterApi a décidé de soutenir financièrement le projet « Counting Mite » porté par ADA France. Ce projet vise à accompagner activement les apiculteurs des ADA régionales dans la lutte contre *Varroa* notamment par des mesures d'infestation auprès de leurs adhérents, mais également par une meilleure valorisation et transfert des connaissances.

Ce projet a pour objectif de créer une dynamique à long terme dans ces régions, en favorisant les partenariats avec l'OVS et en complémentarité avec d'autres actions existantes, afin de renforcer la synergie entre les structures sanitaires apicoles. L'aide financière apportée par InterApi vient donc en complément d'un apport initié par des fonds propres régionaux attribués aux OVS ou aux ADA.

Ce projet comporte 3 actions :

- acquérir des références régionales inédites en estimant l'infestation en *Varroa* chez les apiculteurs, observant les pratiques apicoles actuelles, et en les mettant en lien avec les niveaux d'infestation observés,
- mieux valoriser les références et le transfert des connaissances aux apiculteurs en améliorant le relais d'informations des travaux déjà existants et en valorisant les données obtenues lors de l'action 1,
- favoriser les relations entre acteurs du sanitaire localement.

Ce projet a débuté en mars 2024 dans 4 régions : Pays de Loire, Ile de France, Centre Val de Loire et Corse. Il doit prendre fin en mars 2025 avec la réalisation, pour chaque région, d'une fiche de synthèse succincte présentant les résultats de l'action menée à destination des apiculteurs en complément des actions de transmission et de formation.

Ce projet rencontre un grand succès auprès des apiculteurs participants si bien qu'il sera reconduit en 2025 dans les mêmes régions auxquelles se joindra la région Hauts-de-France.



Recherche de méthodes efficaces et légales de lutte contre *varroa*

Depuis 2021, la commission s'intéresse au produit argentin Aluen Cap (lanières imprégnées d'acide oxalique) et plus particulièrement aux modalités possibles pour déposer une AMM.

En 2023, la commission a cherché à comprendre les raisons pour lesquelles les entreprises ou coopératives européennes qui avaient envisagé de déposer une demande d'AMM pour ce produit ont interrompu leurs relations avec la coopérative Pampero productrice de ce produit et détentrice du brevet.

Pour cela, il a été envisagé de faire analyser des bandelettes d'Aluen Cap pour connaître la nature des molécules actives présentes dans le produit fini, projet non réalisé faute de pouvoir obtenir ces bandelettes.

Pour avancer dans la compréhension de ce type de produit, la commission a décidé de faire analyser d'autres bandelettes imbibées d'acide oxalique, produites artisanalement ou par des laboratoires européens. Une première série d'analyses a été réalisée fin 2024 et sera complétée par d'autres analyses en 2025.

InterApi a par ailleurs poursuivi tout au long de l'année 2024 plusieurs actions initiées au cours de l'exercice précédent :

- Reprise de la réflexion sur la mise en place d'assises scientifiques européennes sur *Varroa* : la commission a précisé les objectifs de ces assises et dressé une première liste de questions qu'elle souhaiterait poser aux scientifiques. Ces objectifs et questions seront ensuite partagés et discutés début 2025 avec les acteurs de la recherche.
- Poursuite de l'appui au réseau ADA/ITSAP pour la reconnaissance de leur charte « rucher expérimental » par les autorités sanitaires, afin de permettre la réalisation de leurs expérimentations et la communication sur les résultats
- Veille sur produits européens : un nouveau produit de traitement contre le *varroa* à base d'acide oxalique (lanières à diffusion lente), le Calistrip Biox fabriqué par le laboratoire Calier, a obtenu une AMM fin novembre 2024 et est donc désormais autorisé en France
- Participation au groupe de travail piloté par GDS France sur la construction d'un plan cadre *Varroa* national avec ADA France, l'ITSAP, la FNOSAD, la SNGTV et le GNTSA. Après le dépôt d'une pré-demande de reconnaissance d'un Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) *Varroa* à la DGAL par GDS France en novembre 2023, les travaux de ce groupe de travail sur ce projet de PSIC se sont poursuivis en 2024 au cours de 3 réunions.

Lutte contre le frelon asiatique

La prédation exercée par le frelon asiatique est une autre menace sanitaire prioritaire pour la commission RPP et l'interprofession.

Participation au groupe de travail et au comité de pilotage du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

InterApi participe aux travaux du groupe de travail co-piloté par GDS France et la FNOSAD (avec ADA France, ITSAP et GNTSA) qui a permis d'élaborer un plan national de lutte porté par les 2 OVS, GDS France et Fredon France.

Ce plan a été déployé fin février – début mars 2024. InterApi participe également au comité de pilotage national de ce plan de lutte qui s'est réuni pour la 1ère fois en décembre 2024. Les travaux du groupe de travail et du comité de pilotage se poursuivent en 2025.

Positionnement d'InterApi par rapport à la proposition de loi déposée au Sénat en mars 2024

Suite au dépôt d'une proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique à pattes jaunes au Sénat, InterApi avec GDS France et Fredon France a été auditionné le 26 mars dans le cadre de l'examen de ce texte.

Suite à cette audience, des amendements ont été proposés pour reprendre les dispositions et terminologies « AFSE-GDS France – Fredon France » du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes et d'inscrire les organismes à vocation sanitaire comme acteurs du pilotage du plan.

Le texte a été adopté à l'unanimité par le Sénat le 11 avril puis transmis à l'Assemblée nationale. InterApi a été auditionné avec GDS France et Fredon France le 5 juin avant que la dissolution de l'Assemblée nationale n'interrompe les travaux sur ce texte. Cette proposition de loi a été redéposée le 23 juillet 2024, mais n'est pour le moment pas remise à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Afin de se préparer à de nouvelles auditions, la commission RPP a décidé d'engager en décembre 2024 un travail juridique avec le cabinet Alinéa pour permettre d'identifier d'éventuelles failles dans cette proposition de loi, et proposer si nécessaire des amendements pertinents. Ce travail est toujours en cours et se poursuit début 2025.

Étude sur la sélectivité et l'attractivité des pièges et des appâts des frelons asiatiques

Depuis 2020, InterApi finance plusieurs projets axés sur le piégeage des femelles fondatrices de *Vespa velutina* au printemps. Suite à un appel à projet lancé en septembre 2021, InterApi a financé un projet mené par l'ITSAP ayant pour objectif de fournir des critères pour choisir les pièges et les appâts selon leur sélectivité et leur attractivité tout en minimisant leur impact sur la biodiversité.

Les actions engagées en 2022, à savoir une synthèse bibliographique des travaux scientifiques et techniques, une synthèse des retours d'expérience des initiatives et études menées par les organisations sanitaires et apicoles et l'analyse des données de captures recueillies dans le cadre d'études coordonnées par l'ITSAP, se sont poursuivies en 2023 et ont abouti à la publication d'un rapport détaillé et d'une fiche de synthèse début février 2024.

La fiche de synthèse a été mise à jour par l'ITSAP en octobre 2024 pour y intégrer les résultats des travaux menés au cours de l'année 2024.

Enfin, InterApi a engagé une réflexion avec le réseau ITSAP / ADA pour identifier les actions à mettre en place et à soutenir dans les années à venir. Ce travail de réflexion se poursuit en 2025.



Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication

La prise en compte des risques d'intoxication est également une thématique prioritaire pour la commission RPP. Dans ce cadre, InterApi a souhaité soutenir l'observatoire sur la qualité des cires apicoles mis en place par le réseau des ADA et l'ITSAP en finançant l'acquisition de nouvelles références sur la contamination et la pureté des cires gaufrées employées par les apiculteurs. En effet, la qualité de la cire d'abeille est souvent questionnée par les apiculteurs car elle influence la santé des colonies, leur niveau de production et la qualité toxicologique des produits de la ruche. Ce projet s'insère dans la suite du projet CIRE / CIMEQA cofinancé par InterApi en 2022-2023.

Le projet 2024 permettra de collecter environ 80 échantillons de cire provenant de 8 régions métropolitaines. Il a débuté en octobre 2024 et prendra fin au 1^{er} trimestre 2025 avec la diffusion d'une synthèse nationale sur la contamination et la pureté des cires selon le mode de production des apiculteurs et la nature de la cire et une synthèse par région à destination des ADA participantes.

Nourrissement

Pour pallier les manques de ressources, il est possible de recourir au nourrissement, mais de nombreuses questions techniques se posent. La commission RPP a tout d'abord recensé les principales questions qui lui semblent importantes de travailler et les a partagées avec le GT Nourrissement du réseau ADA / ITSAP.

Suite à ce premier travail, InterApi a décidé de soutenir financièrement un premier projet ayant pour objectif de centraliser, vulgariser, et diffuser un ensemble de connaissances sur les pratiques de nourrissement à tous les apiculteurs.

Ce projet comporte 2 actions principales :

- création d'un guide sur les apports nutritifs aux colonies d'abeilles rassemblant des fiches techniques retraçant les connaissances scientifiques et les apports d'expériences des apiculteurs sur les pratiques de nourrissement,
- analyse du volet « nourrissement » de l'enquête de production 2024.

Ce projet a débuté en juillet 2024, et devrait se clôturer fin avril 2025 avec la publication des livrables.



Participation au groupe de travail loque américaine

La Loi de Santé Animale d'avril 2021 a donné la responsabilité de la lutte contre la loque américaine à la filière. Dans ce cadre-là, InterApi participe au groupe de travail piloté par GDS France, avec ADA France, la FNOSAD, le GNTSA et la SNGTV, afin d'établir un programme collectif de lutte proposant des actions de prévention, surveillance et lutte.

Dans le cadre de ces travaux, un document de préparation à la demande de reconnaissance et d'extension d'un PSIC Loque Américaine a été adressé par GDS France à la DGAL en août 2023.

Les travaux de ce groupe de travail se sont poursuivis en 2024 : il s'est réuni à 4 reprises pour travailler sur le dernier objectif qui propose de mettre en place une certification volontaire de cheptel et réfléchir à sa faisabilité. Les travaux de ce GT vont se poursuivre en 2025.

Participation au groupe de travail *Aethina tumida*

Aethina tumida est répertorié par la Loi de Santé Animale de 2021 avec des mesures de lutte et de surveillance. Considérant le caractère exotique et le statut indemne du territoire, *Aethina tumida* reste dans le périmètre de la gestion de l'Etat qui a fait le choix de maintenir des dispositions nationales d'éradication en cas d'introduction.

Présent en Europe dans la région de la Calabre au Sud de l'Italie et détecté pour la première fois en juillet 2022 sur le territoire français au Sud de l'Île de la Réunion, *Aethina tumida* représente une véritable menace pour la filière apicole métropolitaine en cas d'introduction.

Dans ce cadre, InterApi participe au groupe de travail piloté par GDS France, avec ADA France, la FNOSAD, le GNTSA et la SNGTV, afin d'établir un programme sanitaire d'intérêt collectif portant sur les mesures de prévention. Ce groupe de travail a été mis en place en juillet 2023. Ses travaux se sont poursuivis en 2024 avec 7 réunions et devrait aboutir à la rédaction d'un premier document de PSIC prévention à la fin du 1^{er} semestre 2025.

Gouvernance sanitaire

Face à la multiplication des messages et stratégies, parfois contradictoires, dans le domaine du sanitaire apicole, InterApi a lancé fin 2022 un appel à la discussion avec les structures impliquées (réseau des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD), Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles (GNTSA), Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), réseau ADA/ITSAP) afin de réfléchir à un nouveau modèle de gouvernance et de fonctionnement.

L'objectif est de clarifier les périmètres de chacun et de consolider les liens entre les organisations afin de gagner en efficacité et en visibilité pour les apiculteurs et en crédibilité auprès des pouvoirs publics. Une réunion organisée en janvier 2024 a permis de finaliser une première version d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement du sanitaire apicole. En 2025, les discussions se poursuivent pour travailler sur la mise en œuvre de la stratégie sanitaire, et sur les possibilités de financement.

Impact du changement climatique sur l'apiculture

Face au dérèglement climatique de plus en plus perceptible, InterApi a commandé en 2022 une étude au CERD, étude réalisée en partenariat avec Bio Bourgogne Franche Comté et le CETA apicole.

Cette étude a pour objectif de synthétiser et vulgariser les connaissances scientifiques disponibles sur le changement climatique ayant un impact sur l'apiculture (évolution climatique par région, évolution des espèces mellifères, évolution des ravageurs) et d'identifier les pratiques apicoles permettant de s'adapter par la réalisation d'une enquête nationale.

Ce projet a été finalisé en 2024 avec la publication de fiches de synthèse et des résultats de l'enquête le 16 décembre.



Apiculture biologique

Avec l'entrée en application au 1^{er} janvier 2022 du nouveau règlement (UE) 2018/848 sur l'agriculture biologique, le groupe de travail « Apiculture biologique » de l'INAO travaille sur l'élaboration du guide de lecture, document qui interprète le règlement européen pour la France et fait partie de sa réglementation, et la grille de sanctions des manquements.

InterApi participe à ce groupe de travail. Il s'est réuni une fois au mois d'avril 2024 pour échanger suite à la réception des précisions apportées par la Commission Européenne et la publication de la note RIPAC.

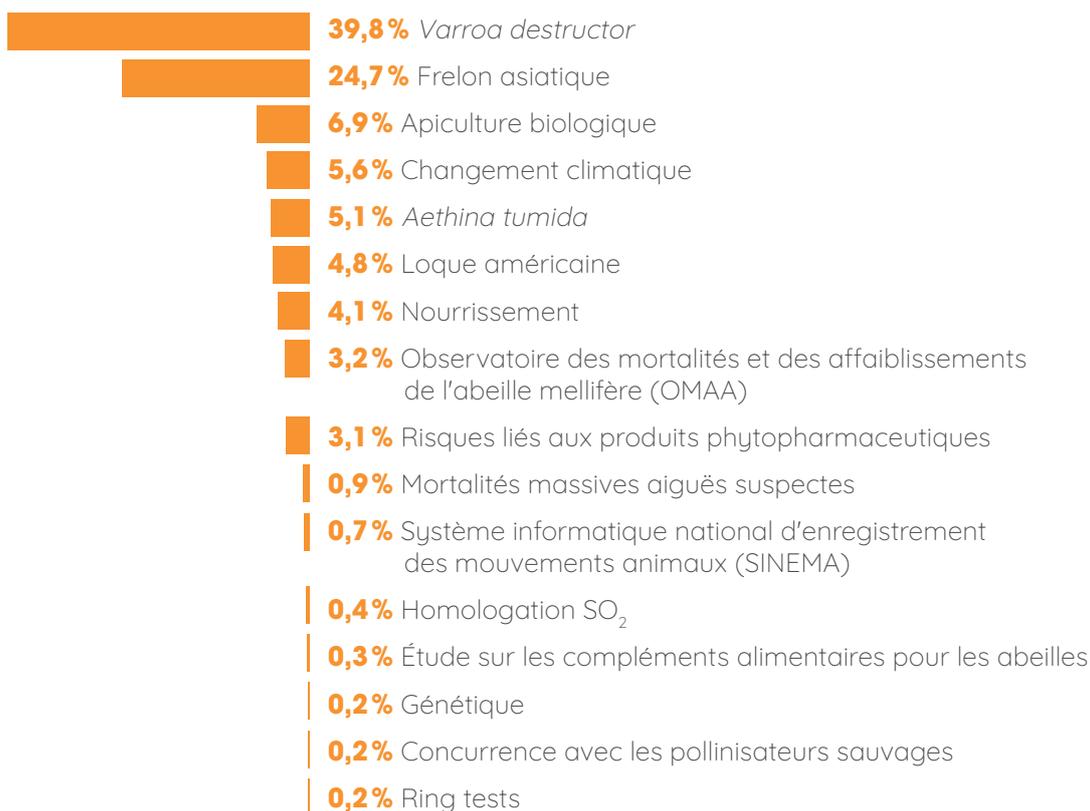
Dans l'attente de devis d'études pour avancer sur la problématique des cultures de lavande et lavandin, le groupe de travail « Apiculture biologique » d'InterApi ne s'est pas réuni en 2024. Ses travaux ont repris en janvier 2025.



CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2024

Réalisées

- Financer une étude sur la sélectivité et l'attractivité des pièges et appâts des frelons asiatiques
- Travailler sur le nourrissement : élaboration d'une liste de questions pour travailler avec le réseau ADA / ITSAP sur les actions qu'il serait possible de mettre en place
- Financer une étude sur les impacts du changement climatique sur les abeilles et travailler sur les adaptations nécessaires : finaliser le projet CLIMAPI
- Finaliser le schéma de gouvernance du sanitaire apicole
- Réagir aux sujets d'actualité et aux modifications de législation :
 - Courrier aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement pour alerter sur l'urgence de lutter contre la prolifération du frelon asiatique et le manque de moyens disponibles
 - Participation à des auditions au Sénat et à l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'examen de la proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique à pattes jaunes
 - Relance de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire après la dissolution de l'Assemblée Nationale

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Bilan de réalisation des actions 2024

En cours

- Continuer à la mise en œuvre de la stratégie *Varroa* InterApi/ADA/ITSAP :
 - financer et suivre le projet DynaMite : estimer l'efficacité des traitements anti-*Varroa* avec une approche innovante
 - co-financer et suivre le projet CASDAR Fall'Var : évaluer l'intérêt sanitaire, technique et économique de l'association de méthodes populationnelles aux traitements contre *Varroa* en fin d'été
 - co-financer et suivre le projet Counting Mite : développer la lutte contre *Varroa* dans les régions nord-ouest et Corse
 - encourager les travaux de recherche fondamentale sur les produits de la ruche : mener une réflexion sur la mise en place d'assises européennes sur varroa
- Travailler sur la composition de bandelettes imprégnées d'acide oxalique utilisées pour lutter contre varroa dans l'optique d'arriver à avoir un produit avec AMM commercialisé en France
- Poursuivre la veille sur de nouveaux produits européens
- Exercer une activité de lobby auprès de la DGAL pour faire valider la nouvelle charte rucher expérimental du réseau ADA/ITSAP
- Participer aux discussions sur l'élaboration d'un plan de lutte national contre le varroa
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : travailler avec les partenaires ADA/ITSAP pour définir les actions à mener et/ou soutenir
- Participer au groupe de travail organisé et coordonné par GDS France sur le plan frelon
- Participer au groupe de travail organisé et coordonné par GDS France pour l'élaboration du PSIC loque Américaine
- Participer aux discussions sur l'élaboration d'un plan de lutte national contre *Aethina tumida*
- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication (produits phytosanitaires) : financer un observatoire sur la qualité des cires gaufrées
- Financer les travaux du GT Nourrissement du réseau ADA / ITSAP :
 - création de fiches techniques sur le nourrissement, rassemblées dans un guide dédié aux apports nutritifs aux colonies d'abeilles
 - analyse du volet nourrissement de l'enquête de production 2024
- Travailler sur la mise en oeuvre de la stratégie sanitaire apicole et poursuivre les discussions avec le MASA sur le financement sanitaire
- Suivre et participer au projet SINEMA
- Réagir aux sujets d'actualité et aux modifications de législation : mise en place d'un travail juridique avec le cabinet Alinéa sur la proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique à pattes jaunes
- Apiculture biologique : suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole
- Apiculture biologique : réaliser une étude pour identifier si la lavande peut être considérée comme une culture à faible impact environnemental
- Suivre la mise en oeuvre de la PAC et de l'axe 6 du plan pollinisateur

Non réalisées

- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique : Rechercher des financements pour les actions menées au sein de la filière
- Travailler sur le nourrissement : élaborer un argumentaire avec des éléments de langage pour permettre une communication positive et répondre aux éventuelles attaques
- Apiculture biologique : travailler sur l'harmonisation des pratiques de contrôle des OC
- Travailler sur l'homologation du SO₂ dans le cadre de l'accompagnement de la lutte contre le frelon asiatique et de l'accompagnement de la lutte contre *aethina tumida*
- Réagir aux sujets d'actualité et aux modifications de législation : rédiger des éléments de langage sur la compétition entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages (basculé en commission RSE)

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

Améliorer la fiabilité des analyses et contribuer à réduire les non-conformités dans la filière apicole française

Garantir la qualité du miel est un enjeu majeur pour la valorisation de la filière apicole française et le maintien d'une relation de confiance avec les consommateurs.

Dans cette optique, InterApi s'attache à approfondir les connaissances sur les analyses du miel ainsi que sur les facteurs et pratiques apicoles pouvant engendrer des non-conformités.

Les produits de la ruche sont soumis à des analyses à divers stades de la chaîne de valeur, révélant parfois la présence de sucres exogènes, à des fraudes, ou encore des dénominations florales inappropriées.

Face à ce constat, InterApi finance une étude menée par l'Itsap - Institut de l'abeille et le réseau des ADA, visant à améliorer la fiabilité des analyses et à limiter les non-conformités.

En 2024, la première phase du projet sur l'état des lieux des non-conformités dans le secteur apicole s'est achevée.

26 entretiens ont été menés afin de recueillir les perceptions des acteurs du secteur sur les non-conformités du miel en France. Ces échanges, réalisés en présentiel (14) et en distanciel (12), ont impliqué quatre catégories d'acteurs : les laboratoires, les conditionneurs, les structures apicoles (ADA – associations de développement de l'apiculture, ODG – organismes de défense et de gestion du miel sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, coopératives), les experts.

Les entretiens ont permis d'identifier les principales non-conformités, leur fréquence et leur gravité.

Les résultats de cette étude serviront de base pour comparer les méthodes d'analyse existantes et évaluer leur fiabilité. L'objectif est d'améliorer les connaissances du secteur sur ces méthodes et d'orienter la mise en place d'actions visant à protéger les consommateurs, les apiculteurs et les professionnels de la filière.

La suite du projet portera sur l'étude des méthodes d'analyse, avec un suivi d'échantillons de miels tracés envoyés dans plusieurs laboratoires. L'objectif sera de comparer les résultats d'analyse avec les pratiques apicoles. Une nouvelle phase d'analyse sera lancée en 2025 afin de consolider ces travaux.

Un projet en 3 phases

1 - Un état des lieux des non-conformités a été réalisé, comprenant des entretiens avec des laboratoires, conditionneurs et apiculteurs pour recueillir des données qualitatives et quantitatives.

2 - Une étude sur la fiabilité des analyses sera conduite en fonction des résultats de la première phase.

3 - Des solutions seront élaborées pour améliorer la fiabilité des analyses et réduire les non-conformités.

Parallèlement à ce projet, une méthodologie de caractérisation des miels français sera également développée.

Ce projet, initié en juin 2023, se poursuivra jusqu'en 2026, en collaboration avec les acteurs de la filière apicole concernés, notamment les apiculteurs et les laboratoires.

Il permettra également d'établir un lien avec le projet HarmHoney, mené par le Centre commun de recherche (JRC - Joint Research Centre), le laboratoire scientifique et technique de l'Union européenne.

Ce projet vise à harmoniser les méthodes d'analyse pour détecter les sucres exogènes dans le miel. Des échantillons de miel tracés, dont le mode de production est connu, ont été envoyés pour analyse.



Renforcer les normes de commercialisation du miel

La directive 2001/110/CE du Conseil, communément appelée directive « miel », a fait l'objet d'une nouvelle version publiée le 14 mai 2024 au Journal officiel de l'Union européenne.

L'interprofession a suivi cette révision et s'est félicitée des avancées obtenues en matière de transparence sur l'origine des miels, une demande qu'elle porte depuis 2019. Elle a également salué les mesures prévues pour lutter contre les fraudes et garantir aux consommateurs des produits authentiques et de haute qualité.

InterApi a rappelé l'importance d'une harmonisation des critères d'étiquetage à l'échelle européenne afin d'éviter toute distorsion de concurrence. Par ailleurs, elle a alerté sur les risques liés à la possibilité laissée aux États membres d'activer une dérogation quant à l'affichage des pourcentages pour les pots contenant plus de quatre miels mélangés.



Normalisation des produits de la ruche

En 2024, un projet de norme sur le miel a été présenté, avec une publication officielle prévue pour 2025. Parallèlement, le projet de norme relatif à la gelée royale est actuellement en phase de vote.

Ces travaux sont coordonnés à l'échelle internationale par des experts. Grâce à une subvention de FranceAgriMer dans le cadre du Programme Sectoriel Apicole, InterApi représente la France lors des réunions internationales sur les produits de la ruche. L'organisation joue un rôle clé dans le développement du projet de norme sur le miel et assure le suivi des initiatives européennes portant sur l'analyse par résonance magnétique nucléaire (RMN) et l'analyse des isotopes stables du miel. Elle collabore également avec la commission française dédiée à l'authenticité des aliments, qui pilote ces projets.

Cette subvention finance également l'activité d'AFNOR Normalisation, qui assure le secrétariat du groupe international sur le miel et anime la commission française dédiée aux produits de la ruche. InterApi suit de près les avancées des travaux, se positionne sur les points soumis par les experts et contribue activement à la définition de la position française.

Alternatives véganes au miel

Le travail de veille initié en 2024 sur les alternatives véganes au miel se poursuit. Des demandes d'autorisation de commercialisation de ces produits ont déjà été déposées. L'objectif central est de promouvoir des arguments en faveur du miel tout en prévenant les pratiques susceptibles de tromper les consommateurs.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2024

Réalisées

- Centraliser les suspicions de fraudes afin de repérer les tendances générales et de faire le lien avec la DGCCRF :
 - déclarations de suspicions de fraudes 2024, reconduites en 2025
 - utilisation des résultats obtenus pour alerter la DGCCRF sur les observations faites sur le terrain
- Suivre la révision de la directive européenne dite "miel"
 - publication de la directive miel et d'un CP InterApi en mai 2024

En cours

- Suivre et participer aux travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche
- Financer ou co-financer un projet sur la connaissance des analyses, en lien avec la caractérisation des miels :
 - projet qualité des miels en cours
 - résultats de la phase 1 – travail sur une synthèse à publier en interne
 - phase 2 en cours
 - phase complémentaire en cours de lancement
- Réaliser une veille sur les pratiques en lien avec le "miel vegan" et alerter la DGCCRF en cas de fausse appellation/tromperie

- Mettre à disposition des guides des bonnes pratiques d'étiquetage sur les produits de la ruche
 - prise de contact avec la DGCCRF et mise en forme des données
- Étudier les possibilités de faire entrer les produits de la ruche en tant que compléments alimentaires
 - peu d'avancées en 2024, préciser l'angle de travail à adopter pour 2025
- Étudier la possibilité de faire des allégations de santé à travers la notion d'usage traditionnel
 - peu d'avancées en 2024, préciser l'angle de travail à adopter pour 2025

Non réalisées

- Travailler sur les analyses de cires et sur le relargage
 - pas identifié comme prioritaire en 2024
 - relancé en 2025 – Projet ReuCire
- Travailler sur l'identification du miel français (plan de crise)
 - volonté de relancer ce sujet en 2025
 - travailler avec l'APAF
- Augmenter les connaissances sur l'impact de la conservation au froid de la gelée royale
 - étude préliminaire du GPGR sur cette étude

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS

DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR
TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Estimation 2024 de la production de miel en France

Cette synthèse présente l'estimation de la production française de miel en 2024 menée par ADA France, en partenariat avec le réseau des ADA, l'Itsap - Institut de l'Abeille, et avec le concours financier d'InterApi. InterApi a participé au comité de pilotage du projet et a pris en charge la conception graphique de l'étude.

Depuis 2021, cette étude vise à estimer le tonnage total national et régional de miel produit, observer l'évolution de certaines miellées et des productions sous label biologique et analyser les circuits de vente du miel.

Elle formule également des hypothèses d'experts pour expliquer les niveaux de production enregistrés.

Pour l'édition 2024, 678 apiculteurs ont répondu à l'enquête diffusée entre le 28 août et le 6 octobre 2024. Depuis 2023, l'Idel - Institut de l'Élevage accompagne cette étude, apportant un encadrement méthodologique rigoureux qui a permis de valider et perfectionner la méthode utilisée.

En 2023, l'estimation de production avancée par InterApi et ADA France se situait entre 30 400 et 37 400 tonnes, une fourchette cohérente avec les 29 857 tonnes rapportées par FranceAgriMer. Les données de 2024 seront de nouveau comparées à celles de cet observatoire.

Par ailleurs, InterApi participe activement aux comités de pilotage de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale ainsi qu'au panel des ventes de miel en GMS, financés par FranceAgriMer, afin d'approfondir la compréhension des marchés apicoles.

ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE MIEL 2024

Logos: ADA France, InterApi, itsap

LA PRODUCTION DE MIEL EN 2024 EST ESTIMÉE À 20 000 TONNES

AVEC UN INTERVALLE DE CONFIANCE ENTRE 15 900 ET 26 300 TONNES

EN 2023, LA PRODUCTION DE MIEL ÉTAIT ESTIMÉE À 33 000 TONNES AVEC UN INTERVALLE DE CONFIANCE ENTRE 30 400 ET 37 400 TONNES

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE MIEL ENTRE 2014 ET 2024

| Année | Estimation Agres Consulting (Tonnes) | Estimation ADA France (Tonnes) |
|-------|--------------------------------------|--------------------------------|
| 2014 | 15 000 | 15 000 |
| 2015 | 22 000 | 22 000 |
| 2016 | 18 000 | 18 000 |
| 2017 | 20 000 | 20 000 |
| 2018 | 25 000 | 25 000 |
| 2019 | 22 000 | 22 000 |
| 2020 | 30 000 | 30 000 |
| 2021 | 20 000 | 20 000 |
| 2022 | 30 000 | 30 000 |
| 2023 | 33 000 | 33 000 |
| 2024 | 20 000 | 20 000 |

ÉVÉNEMENTS DE LA SAISON 2024

Mielles : une année compliquée partout en France
La saison apicole 2024 a débuté de manière positive avec un démarrage précoce des colonies. Malheureusement, la pluie, le froid et, très souvent, le vent, ont stoppé net les premières miellées de printemps et le développement des colonies. Le bottage précoce est devenu difficile (peu de femelles, fleurs lointaines), les abeilles ont rapidement consommé les réserves récoltées de début d'année. Dans la majorité des régions, les apiculteurs ont procédé à des nourrissage au printemps pour maintenir les colonies en vie. Ces conditions climatiques incertaines se sont poursuivies jusqu'en juin.

Varroa : une présence inégale
La pression varroa est forte en fin de saison dans plusieurs régions (Pays-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val-de-Loire, Normandie, localement en Bourgogne France Comté). En revanche, en ALPA, la pression reste plutôt faible.

Élevage : des conditions printanières défavorables, parfois pénalisantes pour la suite de la saison
La saison d'élevage a débuté précocement mais la météo du printemps a créé des problèmes de fécondation quasiment dans toutes les régions. Le bilan est moyen à correct pour la plupart mais le bilan de l'année reste très hétérogène.

Logos: ADA France, InterApi, itsap



Études économiques

La commission économie de la filière suit et pilote plusieurs projets économiques.

En 2023, une étude portant sur la production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France et à l'international a été validée. Lancée en 2024, cette étude est structurée en trois thématiques :

- description de la filière pollen et propolis,
- analyse des échanges de ces produits,
- étude des débouchés et usages.

Les résultats sont attendus pour 2025.

Par ailleurs, un projet de recherche consacré à la pollinisation a été proposé à FranceAgriMer dans le cadre de son programme d'études et sera lancé en 2025.

La commission a également proposé trois projets pour 2024 :

- une étude sur la commercialisation, les flux et la consommation de gelée royale et un projet sur la commercialisation du miel, afin d'augmenter les connaissances de la filière apicole concernant les flux des différents produits de la ruche,
- une réflexion sur les solutions de stockage, dont la crise de commercialisation a mis en évidence le manque d'information sur les pratiques de stockage au sein de la filière apicole. L'objectif est de structurer une réflexion commune et d'appréhender comment ces informations peuvent être partagées dans d'autres pays.

Possibilités de stockage des produits

Face à la crise de commercialisation de 2023, de nombreux apiculteurs ont été contraints de stocker leur production de miel. D'après Agrex consulting, les stocks ont fortement augmenté en fin d'année 2023, pour atteindre le plus haut niveau constaté depuis le début de l'observatoire. Les stocks atteignent plus de 15 900 tonnes, soit 53 % de la production de 2023. Les stocks à la ruche sont particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels : 17,6 kg par ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches contre 5,5 kg par ruche pour les apiculteurs de moins de 50 ruches. 71 % des stocks sont détenus par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

Or, le stockage de ce produit nécessite des conditions de conservation spécifiques, notamment au frais, alors que la majorité des apiculteurs ne disposent pas de chambres froides.

Dans ce contexte, InterApi a initié une réflexion sur la mise en place d'un système de stockage mutualisé. Un questionnaire, diffusé par ADA France auprès de son réseau, a permis d'évaluer les besoins. Cette thématique sera réexaminée et approfondie en 2025.

Consommation de miel en France et en Europe

À la suite de la crise de commercialisation de 2023 qui a touché la filière apicole, il est devenu essentiel de disposer de données actualisées sur la consommation de miel, les dernières disponibles datant de 2019.

En 2024, une étude financée par InterApi grâce aux subventions du Programme Sectoriel Apicole a été lancée.

Ses objectifs étaient :

- mieux comprendre les comportements des consommateurs français de miel,
- comparer l'évolution de cette consommation avec les données de 2019,
- collecter des informations sur la consommation de miel en Allemagne et en Suède, deux grands importateurs de miel français.

Les résultats de cette étude seront publiés en 2025.

Vers des indicateurs pertinents sur les coûts de production et de marché

En 2024, InterApi a poursuivi son travail visant à élaborer des indicateurs pertinents pour les acteurs de la filière.

Après une identification préliminaire des indicateurs en 2022, dont les premiers résultats ont été présentés en avril 2023, l'année 2024 a marqué le lancement de travaux approfondis sur les coûts de production. Les résultats de cette démarche devraient être publiés en mai 2025.

Les indicateurs de marché, identifiés dès 2022, seront de nouveau une priorité en 2025 après une mise en pause pour se concentrer sur les coûts de production en 2023.

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2024

Réalisées

- Augmenter les connaissances sur la production 2024 de produits de la ruche : publication des résultats le 15 novembre
- Travailler sur la possibilité de stockage des produits (plan de crise : questionnaire sur le stockage administré au ADA et aux membres d'InterApi)

En cours

- Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production et de marché
- Communiquer sur l'utilisation des indicateurs auprès des acteurs de la filière :
 - COPIL intermédiaire sur les indicateurs de coûts de production le 26 novembre
 - résultats attendus pour mai 2025
 - Indicateurs de marché : il est envisagé de lancer un appel d'offre pour 2025
- Mener l'étude sur la consommation de miel en France et au niveau européen (sous réserve d'obtention des

subventions PSA) : résultats attendus pour début décembre

- Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la production, le marché et la consommation de pollen et propolis en France et à l'international :
 - COPIL intermédiaire le 20 novembre
 - résultats attendus pour janvier 2025
- Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la pollinisation en France : étude en cours de lancement

Non-réalisées

- Stage Indicateurs :
 - action non lancée par manque de candidatures
 - à relancer pour mars 2025 (période des stages de fin d'étude)
- Suivre l'étude de FranceAgriMer sur le poids économique de la filière apicole : étude non retenue par FranceAgriMer
- Analyse du marché de la transformation (plan de crise)
- Valorisation des miels français à l'export

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

La commission communication mène des actions visant à faire entendre les positions de la filière, à encourager la consommation des produits de la ruche et à renforcer la notoriété d'InterApi et de ses initiatives.

L'objectif principal d'InterApi est d'informer et d'échanger avec les acteurs du secteur apicole et agricole, les consommateurs, les décideurs politiques et les autorités publiques. Les médias, qu'il s'agisse de la presse, des influenceurs ou des leaders d'opinion, occupent une place stratégique dans cette démarche.

En outre, l'interprofession s'attache à établir un dialogue constructif avec les associations de consommateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les domaines de l'environnement, de l'apiculture et de l'agriculture

2 FÉVRIER

Api'Chandeleur, du MIEL pour tous les goûts !

Depuis 2020, InterApi organise l'Api'Chandeleur, un événement dédié à promouvoir la consommation de miel, à faire découvrir la diversité des miels et à encourager une consommation plus responsable et naturelle, à l'occasion de la Chandeleur, un moment clé de l'épicerie sucrée.

D'après LSA, 78% des Français affirment déguster des crêpes lors de la Chandeleur, faisant de cette fête un rendez-vous incontournable du calendrier commercial. En 2024, la Chandeleur a entraîné une augmentation des ventes de +5,3% pour certaines marques de produits liés aux crêpes et à cet événement.

La campagne de communication d'InterApi a pour objectif de sensibiliser le grand public à la diversité des miels, en mettant en lumière leurs bienfaits nutritifs, tels que les vitamines et leur pouvoir sucrant naturel. Elle rappelle également que la consommation de miel ne se limite pas à une période précise de l'année.



Promotion de l'Api'Chandeleur

InterApi collabore avec les agences de communication Sevanova et Oxygen pour concevoir et déployer une campagne de communication destinée à sensibiliser le grand public et les médias.

Cette campagne s'articule autour de 4 axes principaux :

- Relations médias

Une campagne ciblant la presse papier et web, en mettant l'accent sur les médias culinaires, ainsi que sur les journalistes des secteurs de la presse féminine, familiale et quotidienne.

- Influence

InterApi s'associe à une sélection d'influenceurs spécialisés dans les thématiques de la cuisine, de la famille et de la nature. Ces partenariats incluent l'envoi de miels et la création de contenus originaux. Une collaboration commerciale spécifique a également été établie avec une influenceuse.

- Réseaux sociaux

Sur ses comptes Instagram et Facebook, InterApi diffuse une série de publications organiques et sponsorisées, proposant des recettes de crêpes sucrées et salées au miel. La campagne inclut également un jeu concours pour renforcer l'engagement.

- Campagne web

Une collaboration avec Marmiton, le premier site culinaire en France (18 millions d'utilisateurs mensuels), intègre un lien vers la page dédiée à l'Api'Chandeleur sur le site d'InterApi.



Chiffres clés

Relations médias

4 articles publiés, contre une quinzaine en 2023.

Un seul communiqué de presse a été envoyé, reprenant les recettes de l'année précédente.

À noter que les journalistes reçoivent une grande quantité de propositions et privilégient souvent les produits accompagnés d'échantillons, une pratique courante des principaux acteurs du secteur de l'épicerie sucrée. De plus, certains médias collaborent directement avec des chefs attitrés pour publier leurs propres recettes, limitant ainsi l'intérêt pour des recettes extérieures.

Influenceurs

Partenariats non rémunérés : 10 collaborations (envoi de miels) ont permis de toucher 357 000 comptes, contre 71 130 en 2023 (5 partenariats).

En 2024, chaque partenariat atteint en moyenne deux fois plus de comptes, ce qui pourrait refléter une sélection plus judicieuse des influenceurs ou une meilleure adéquation avec leur audience.

Collaboration commerciale : une campagne avec @allomamanyt a généré 3 stories, atteignant 51 306 comptes.

Laure, maman de trois enfants, est active sur Instagram avec 145 000 abonnés. Elle partage des contenus variés sur des thèmes comme la famille, la cuisine, et la décoration

Réseaux Sociaux

Campagne digitale du 26 janvier au 4 février 2024.

5 publicités et un jeu-concours ont touché 1 120 771 comptes (-6 % par rapport à l'année précédente).

Recettes de cuisine : 500 000 comptes atteints (-36 %). Les recettes, n'ont pas été sponsorisées et étaient identiques à celles de l'année précédente.

Vidéos : 186 271 vues pour 4 vidéos (+158 %).

Engagement : +440 abonnés sur Instagram et +1 887 mentions "j'aime" sur Facebook.

Web

Campagne Marmiton (1^{er} au 29 février)

Un habillage Api'Chandeleur décliné pour ordinateur, tablette et mobile a été affiché en rotation sur toutes les pages du site Marmiton, générant 357 000 impressions (vues).

Ciblage : la stratégie validée en Commission communication visait les amateurs de cuisine sucrée, en particulier dans les rubriques de recettes.

Lien de redirection : les visuels incluaient un lien vers la page Api'Chandeleur sur le site InterApi, permettant de mesurer le trafic généré.

Présence en ligne : contrairement à l'Api'Week, l'Api'Chandeleur ne bénéficie pas d'un site dédié, mais d'une simple page sur le site InterApi.

Trafic : entre le 08/12/2023 et le 29/02/2024, 2 196 utilisateurs ont visité la page, dont 1 906 provenant de la campagne Marmiton (du 1^{er} au 29 février).



Horizons 2025

Il convient de rappeler que les principaux acteurs du secteur de l'épicerie sucrée consacrent des investissements considérables à des opérations de communication autour de la Chandeleur, rendant la concurrence particulièrement exigeante.

Les collaborations avec des influenceurs ont permis de mener une campagne performante, offrant une visibilité satisfaisante, notamment grâce à la coopération commerciale avec l'influenceuse Allomamanyt. Cette stratégie sera amplifiée pour l'édition 2025.

Pour optimiser les ressources disponibles et les actions déployées, et compte tenu des résultats limités obtenus par les relations presse depuis le lancement de l'Api'Chandeleur en 2020, il a été décidé de recentrer les efforts sur le digital. Cette approche inclut un renforcement des partenariats avec des influenceurs spécialisés dans les domaines de la cuisine et de la famille.

Par ailleurs, des initiatives complémentaires, susceptibles d'avoir un fort impact auprès du grand public, doivent être envisagées. Parmi elles, une orientation vers une communication ciblée auprès des enfants pourrait représenter une piste pour élargir la portée de cette action.



MAI

[Communiqué de presse]

Révision de la directive « miel » : avancées et attentes de la filière apicole sur l'étiquetage du miel en Europe

Le Parlement et la Commission européenne ont adopté la nouvelle version de la directive 2001/110/CE du Conseil, dite directive "miel". Des avancées sont à noter au sujet de l'étiquetage des pays d'origine des miels en cas de mélange dans un pot :

- les pays d'origine des miels contenus dans le pot seront mentionnés sur l'étiquette par ordre décroissant de poids, accompagnés du pourcentage qu'ils représentent dans le mélange, renforçant ainsi la transparence pour les consommateurs,
- pour simplifier l'étiquetage sur les contenants de moins de 30 grammes, le nom des pays d'origine pourra se limiter à un code ISO à 2 lettres,
- les États membres pourront activer une dérogation pour les pots où plus de 4 miels sont mélangés et n'exiger l'indication des pourcentages que pour les quatre pays les plus présents uniquement s'ils représentent plus de 50 % du mélange.

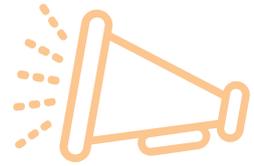
InterApi a salué les avancées en matière de transparence sur l'origine des miels, qu'elle porte depuis 2019. Elle a également salué les mesures prévues afin de lutter contre les pratiques frauduleuses et de garantir des produits authentiques et de qualité aux consommateurs.

[LIRE LE COMMUNIQUÉ EN INTÉGRALITÉ SUR LE SITE D'INTERAPI](#)

[CONSULTER LE TEXTE DE LA DIRECTIVE SUR LE SITE DU PARLEMENT EUROPÉEN](#)

JUN

Lancement de la newsletter interne destinée aux membres de l'interprofession



L'objectif est de donner à toutes les personnes investies (salariés et élus siégeant dans les commissions, les groupes de travail, le conseil d'administration et l'assemblée générale d'InterApi) un même niveau d'information et une vision transversale sur les activités d'InterApi.

AOÛT

[communiqué de presse]

Bilan de la production apicole en France en 2023 : une année marquée par des difficultés de commercialisation

ADA France et InterApi réagissent à la publication des données 2023 de l'Observatoire FranceAgriMer de la production de miel et de gelée royale.

Cette étude menée par le cabinet Agrex Consulting a révélé que la production de miel en France en 2023 est estimée à 29 857 tonnes, dont 15,1 % en apiculture biologique.

La production de gelée royale progresse, avec une production 2023 estimée à plus de 4 tonnes.

InterApi salue l'intégration, dès cette édition, de la production de pollen et de propolis dans l'observatoire. Toutefois, l'année 2023 a été marquée par une crise de commercialisation, aggravée par la hausse des coûts de production. Cette situation a entraîné un stockage record de 15 900 tonnes de miel, le niveau le plus élevé depuis la création de l'observatoire, impactant particulièrement les apiculteurs possédant plus de 200 ruches.

Face à ces difficultés, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mis en place un plan de crise pour la filière apicole, incluant des aides conjoncturelles pour les producteurs de miel.

Par ailleurs, InterApi, en partenariat avec ADA France et l'ITSAP, réalise une estimation précoce de la production annuelle dès la fin de la saison apicole. Pour 2023, elle était estimée entre 30 400 et 37 400 tonnes, un chiffre cohérent avec les données de FranceAgriMer.



OCTOBRE

Document d'information sur la CVE

Comme en 2022 et 2023, la campagne d'information sur la cotisation volontaire étendue a été reconduite.

En octobre 2024, un document explicatif a été adressé par courrier via la MSA aux nouveaux apiculteurs cotisants. Ce document détaille notamment le mode de calcul de la cotisation InterApi pour l'amont de la filière.

 **Pour l'amont de la filière, comment est calculée la cotisation interapi ?**

L'accord interprofessionnel instaure une cotisation annuelle. Pour les apiculteurs exerçant leur activité au 1^{er} janvier, la cotisation est appelée par la MSA au moment de l'appel annuel de cotisation.

Le montant annuel est forfaitaire, en fonction du régime d'affiliation agricole :

- 60€ pour les cotisants solidaires à partir de 50 ruches,
- 160€ pour les chefs d'exploitation.

Le recouvrement se fait par la MSA, en même temps que les cotisations habituelles.

Pour toutes les formes sociétaires (GAEC...), la transparence est appliquée, ainsi chaque associé est soumis à une contribution.

 **L'interprofession des produits de la ruche, au service de l'ensemble de la filière apicole**

Créée en 2016, InterApi regroupe des acteurs professionnels de la filière apicole. Ses membres sont répartis en 2 collèges : le collège production et le collège commercialisation.

Son objectif : permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Ses principales missions :

- représenter la filière et défendre ses intérêts,
- organiser le dialogue interprofessionnel,
- mettre en œuvre des actions au service de la filière.

UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL POUR FINANCER DES ACTIONS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE APOICOLE

InterApi a défini des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des acteurs économiques de la filière apicole, consignées dans un plan de filière.

Afin d'accomplir ses missions, InterApi a conclu le 14 février 2022 un accord interprofessionnel portant sur l'établissement de cotisations pour les acteurs de la filière. À la suite de l'adhésion accordée par l'État, les termes de cet accord concernent les apiculteurs et les distributeurs s'adressant à tous les acteurs de ces activités économiques.

À l'écoute des attentes de l'ensemble de la filière, InterApi a défini des actions à engager et des projets à financer, prioritairement sur les aspects suivants :

- lutter contre les bioagresseurs (varroa, hélix asiatique...) à travers la recherche de solutions de lutte efficaces et légales, en partenariat avec les parties prenantes,
- améliorer la commercialisation des produits de la ruche à travers le dialogue interprofessionnel et des actions de communication,
- améliorer l'environnement de l'abeille à travers le dialogue avec les autres filières et les pouvoirs publics.

Consultez sur www.interapi.fr l'accord interprofessionnel et le plan de filière

ENSEMBLE, FAIRE AVANCER LA FILIÈRE APOICOLE

www.interapi.fr

Inscrivez-vous à la newsletter pour rester informé(e) des actions de l'interprofession



UN BUREAU COMMUN À TOUTS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

APICULTEURS
CONDITIONNERS
DISTRIBUTEURS
FOURNISSEURS DE MATIÈRES APOIQUES

Pour l'amont de la filière, comment est calculée la cotisation interapi ?

L'accord interprofessionnel instaure une cotisation annuelle. Pour les apiculteurs exerçant leur activité au 1^{er} janvier, la cotisation est appelée par la MSA au moment de l'appel annuel de cotisation.

Le montant annuel est forfaitaire, en fonction du régime d'affiliation agricole :

- 60€ pour les cotisants solidaires à partir de 50 ruches,
- 160€ pour les chefs d'exploitation.

Le recouvrement se fait par la MSA, en même temps que les cotisations habituelles.

Pour toutes les formes sociétaires (GAEC...), la transparence est appliquée, ainsi chaque associé est soumis à une contribution.

Api'Week, mangez du miel, savourez la nature !

La 4^e édition de la semaine pour découvrir les métiers et les produits de la ruche a eu lieu du 4 au 13 octobre 2024

Une semaine d'événements dédiés à la promotion du miel et des autres produits de la ruche, ainsi qu'aux métiers de la filière apicole : c'est le programme proposé, chaque année à l'automne, par InterApi, dans le cadre de l'Api'Week qu'elle organise depuis 2021.

InterApi a collaboré avec l'agence de communication Façon de Penser, qui l'a accompagnée dans la mise en œuvre complète du plan de communication : mobilisation des organisateurs, campagnes sur les réseaux sociaux, collaboration avec les influenceurs, diffusion sur les médias télévisés, radio et presse écrite, relations médias...

Un moment d'échanges privilégiés entre les producteurs, les conditionneurs, les distributeurs et le grand public

Dans toutes les régions françaises, les professionnels de la filière apicole ouvrent leurs portes au grand public : ateliers de découverte, visites d'exploitations, animations autour des produits, des ruches et des abeilles ou encore dégustations rythment ces moments d'échange.

Miels, mais aussi gelée royale, propolis et pollen sont au menu de cette semaine de rencontres entre les acteurs de la filière apicole et les consommateurs.

L'Api'Week offre aux visiteurs un moment de partage pour découvrir les produits de la ruche, comprendre leur parcours de la fleur au pot et prendre conscience des enjeux majeurs du monde apicole.



Un événement stratégique pour la filière apicole française

En 2024, l'Api'Week a revêtu une importance particulière face aux difficultés de commercialisation rencontrées par les apiculteurs, les conditionneurs et les distributeurs en 2023.

Pour sa 4^e édition, l'Api'Week a reçu le soutien financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Union européenne et de FranceAgriMer.

Soutenu par



L'Api'Week est un événement national proposé par InterApi avec le parrainage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Une campagne médiatique nationale pour promouvoir le miel et les produits de la ruche

Grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Union européenne et de FranceAgriMer, une campagne de communication a été menée entre la fin septembre et la mi-octobre. Cette initiative a eu pour objectif de sensibiliser le grand public à l'univers des produits de la ruche et à la filière apicole, en s'appuyant sur des médias nationaux tels que France Télévisions, France Info, RTL, Le Point, Le Parisien et Aujourd'hui en France.

Des partenariats ont été noués avec France Télévisions et RTL, qui ont généreusement offert une visibilité supplémentaire à l'Api'Week, en diffusant gratuitement des spots publicitaires.

En télévision, du 23 septembre au 9 octobre, deux versions de spots ont été diffusées sur France 2, France 3 et France 5. Le premier mettait en avant les produits de la ruche et leur consommation, tandis que le second annonçait les événements phares de l'Api'Week.

En radio, entre le 21 septembre et le 13 octobre, trois types de messages ont été relayés sur RTL, et du 1^{er} au 6 octobre, sur France Info. Ces messages mettaient en lumière la qualité des produits, le savoir-faire des apiculteurs et les événements associés à l'Api'Week.

Enfin, en **presse écrite**, trois articles publiés dans Le Point, Le Parisien/Aujourd'hui en France et Le Parisien week-end. Ces articles avaient pour but d'informer le public sur les enjeux de la filière apicole, de valoriser le travail des apiculteurs et de promouvoir les événements de la quatrième édition de l'Api'Week.

Retrouvez l'ensemble des spots TV, des messages radio et des articles directement sur le site apiweek.fr !



RETROUVEZ TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA CAMPAGNE SUR LE SITE D'INTERAPI

CHIFFRES CLÉS



MOBILISATION

212 événements dans toute la France

RELATIONS MÉDIAS

223 retombées médias

Internet, radio, presse écrite, télévision

17,35 millions de contacts touchés

1,332 millions d'€ en équivalent publicitaire

Source : Tagaday

PARTENARIATS MÉDIAS ET ACHAT D'ESPACE

TÉLÉVISION

50 spots diffusés du 23/09 au 09/10

sur France 2, France 3 et France 5

Audience : 8 779 069 personnes touchées • 12 963 803 vues

RADIO

97 spots diffusés sur RTL et franceinfo

1 publiprédactionnel

1 chronique

diffusés du 21/09 au 13/10

Audience cumulée : 112 millions d'auditeurs

PRESSE ÉCRITE

3 publiprédactionnels

Le Parisien week-end

Le Parisien / Aujourd'hui en France

Le Point

Audience cumulée : 8,2 millions de lecteurs

SITE INTERNET APIWEEK.FR

7 400 utilisateurs

14 000 pages vues

1 200 téléchargements

431 abonnés à la newsletter

CAMPAGNE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

Marmiton

Une collaboration commerciale a été menée avec le premier site web en France dédié à la cuisine (18 millions d'utilisateurs par mois) pour promouvoir le programme des événements auprès du grand public et attirer des visiteurs sur le site apiweek.fr

Web : 357 302 vues • 2 525 clics

Réseaux sociaux : 202 062 vues

Format story (durée 24h) diffusée les 1, 2 et 3 octobre sur le compte Instagram Marmiton (1,4 millions d'abonnés).

RÉSEAUX SOCIAUX

La communication de l'Api'Week a été déployée sur Facebook, Instagram et LinkedIn, avec des publications régulières de juillet à octobre, ciblant à la fois le grand public et les acteurs de la filière.

Audience potentielle : 47,2 millions d'utilisateurs

500 000 comptes touchés

577 abonnés obtenus

8 400 vues des publications

2 200 lectures des vidéos

CAMPAGNE D'INFLUENCE

Une collaboration commerciale a été menée avec Cécile, alias @macuisineenthousiaste sur Instagram, afin de valoriser le métier d'apiculteur et les produits de la ruche auprès du grand public, en les incitant à venir à l'Api'Week pour rencontrer les professionnels de la filière.

Deux vidéos ont été réalisées avec Cécile, alias @macuisineenthousiaste : une visite d'exploitation d'une apicultrice et la préparation d'une recette à base de miel qu'elle a rapporté de sa visite chez l'apicultrice.

73 345 lectures

1 033 interactions (likes, commentaires, partages, clics...)

1 300 enregistrements (sauvegardes de la publication pour consultation ultérieure)

CONSULTEZ LE BILAN DES ACTIONS ET DES RETOMBÉES SUR LE SITE APIWEEK



Un accompagnement sur mesure pour les organisateurs

Pour cette 4^e édition de l'Api'Week, InterApi a sollicité l'expertise de l'agence Façon de penser, reconnue pour sa spécialisation en événementiel. L'agence possède une solide expérience dans la gestion d'événements similaires à l'Api'Week, comme les Journées Nationales de la Réparation et les Journées Nationales de l'Agriculture.

Façon de penser a offert un service complet pour accompagner les organisateurs à chaque étape de leur projet. Des conseils personnalisés ont été prodigués pour guider l'organisation, la promotion et la mise en œuvre des événements.

Des ressources pratiques, telles que des guides spécifiques, ont été mises à disposition pour aider les organisateurs à structurer efficacement leurs initiatives et à en assurer la promotion.

En complément, un kit de communication clé en main a été fourni, incluant des affiches et des goodies pensés pour enrichir l'expérience des visiteurs. Ces goodies comprenaient notamment des recettes de cuisine et des sachets de graines mellifères.

Bilan de la satisfaction des organisateurs

La satisfaction globale des organisateurs a été évaluée à 3,5/5, avec une note de 3,6/5 pour l'accompagnement et le suivi proposés par InterApi et son partenaire Façon de penser.

Participation future :

88,5 % des répondants envisagent de participer à l'Api'Week 2025.

76,9 % recommanderaient l'événement à d'autres professionnels du secteur.

Au total, 26 organisateurs, représentant 12,3 % des événements, ont répondu à cette enquête en ligne, qui s'est tenue du 27 octobre au 25 novembre 2024.

InterApi remercie tous les apiculteurs, conditionneurs et distributeurs qui ont fait de cette 4^e édition de l'Api'Week un véritable succès en organisant plus de 200 événements partout en France.

Horizons 2025

InterApi souhaite renforcer la communication locale en s'appuyant sur des relais tels que les mairies, les offices de tourisme et les chambres d'agriculture afin d'assurer une meilleure diffusion du programme des événements régionaux. Le réseau des ADA demeure un partenaire clé pour favoriser le recrutement de nouveaux organisateurs et valoriser les initiatives locales.

Il est également essentiel de clarifier les rôles dans la promotion des événements. InterApi met à disposition des outils et assure une communication d'envergure nationale, mais l'implication active des organisateurs locaux dans la promotion hyperlocale reste indispensable pour maximiser l'impact.

L'optimisation de la diffusion sur les réseaux sociaux constitue un autre axe d'amélioration à exploiter pleinement.

Enfin, une évolution de la charte graphique est envisagée, avec un retour à des visuels mettant en avant le miel et les produits de la ruche. Leur esthétique lumineuse et gourmande représente un atout majeur pour renforcer l'attractivité de la communication.

La prochaine édition aura lieu du vendredi 3 au dimanche 12 octobre 2025.



Présence digitale

InterApi utilise le web et les réseaux sociaux pour informer les professionnels de la filière apicole et interagir avec le grand public. Ces plateformes permettent de valoriser les produits de la ruche et de mettre en avant les initiatives de l'interprofession.

Réseaux sociaux

Pages dédiées au grand public

@mieletproduitsdelaruche



Instagram

1 200 abonnés + 140 %

206,4 K comptes touchés - 1,2 %

1 100 interactions + 100 %

1 700 clics + 100 %

sur un lien vers des contenus en dehors d'Instagram



Facebook

3 829 abonnés + 376,4 %

1 M comptes touchés + 28,4 %

10 900 Interactions + 488,3 %

Pages dédiées aux acteurs de la filière apicole

@interapi



LinkedIn

1 100 abonnés + 22 %

16 548 comptes touchés - 9,5 %

3 104 interactions + 170 %



Facebook

1 127 abonnés + 152,3 %

97 800 comptes touchés + 230,8 %

857 interactions - 37,2 %



Youtube

57 abonnés + 16 %

11 vidéos

Interactions avec le contenu : nombre de j'aime ou de réactions, clics, enregistrements, commentaires, partages obtenus sur les contenus publiés.

Données 2024. Les évolutions sont indiquées pour la période 2023-2024.

Site web InterApi

9 400 utilisateurs

Top 5 des pages les plus visitées

1 - Page d'accueil

Comme son nom l'indique, elle constitue le point d'entrée principal du site. Elle est aussi la plus partagée et référencée, ce qui explique son niveau de fréquentation élevé.

2 - Api'Chandeleur

Son succès est directement lié à la campagne menée en partenariat avec Marmiton, qui a généré un trafic important vers cette page.

3 - Étude sur le piégeage des reines fondatrices de *Vespa velutina*

Une thématique de recherche qui suscite un fort intérêt.

4 - Actions d'InterApi

Cette page attire de nombreux visiteurs souhaitant en savoir plus sur les initiatives menées par l'interprofession.

5 - Missions d'InterApi

La présentation des missions de l'interprofession figure logiquement parmi les pages les plus consultées, le site ayant pour vocation d'informer sur les actions et le rôle d'InterApi.

Newsletter InterApi

500 abonnés

Top 5 des articles les plus cliqués

1 - Api'Week 2024

2 - Api'Chandeleur

3 - Les bonnes pratiques d'hygiène en apiculture

4 - Estimation de la production de miel en France en 2023

5 - Observatoire 2024 des non-conformités sur les produits apicoles en France

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE



Répartition du temps de travail entre les actions



Bilan de réalisation des actions 2024

Réalisées

- Animer et développer la présence d'InterApi sur les réseaux sociaux
- Api'Chandeleur 2024
- Api'Week 2024
- Créer des supports de communication sur InterApi (CVE, Api'Week, Api'Chandeleur et contenus destinés à l'animation des sites web)
- Gérer les crises (participation aux différentes réunions de crise de commercialisation en 2024 et mise en œuvre des actions de promotion dans le cadre de l'Api'Week 2024)
- Publier les newsletter(s) InterApi (externe et interne)
- Réaliser le rapport d'activité de l'interprofession
- Réaliser les vœux 2025
- Mise en page de la synthèse Climapi [non prévue, réalisée en interne]
- Mise en page de la synthèse de l'estimation de la production de miel 2024 [non prévue, réalisée en interne]

En cours

- Api'Chandeleur 2025
- Api'Week 2025

Non réalisées

- Créer le Q&A's
- Définir des actions de communication permettant de valoriser l'engagement des acteurs de la filière auprès des consommateurs (actions menées avec les GMS). Identifier des ressources (fonds européens...) pour financer ces actions (stage) : action à scinder en deux
- Développer les relations institutionnelles avec un cabinet spécialisé (cartographie, plan de rencontres de partenaires...) : aucun plan d'actions n'a été établi, les rencontres ont lieu en fonction des opportunités

- Développer les relations médias (avec une agence spécialisée en conseil stratégique ou un abonnement à une plateforme en ligne) : réalisé sur la partie événementielle (Api'Week et Api'Chandeleur) mais pas au niveau institutionnel pour l'interprofession
- Média training (en partie lié à la crise interne au sein du conseil d'administration)
- Organiser et maintenir la veille (maintien de l'abonnement Pickanews) : la veille est réalisée sur les événements Api'Week et Api'Chandeleur par les prestataires
- Organiser un pôle apicole au Salon International de l'Agriculture pour 2025 (avec ADA France, l'Itsap et le GPGR) : reporté à 2025 en envisageant une présence 2026 associée à un autre interprofession

BILAN FINANCIER 2024

Cotisations perçues

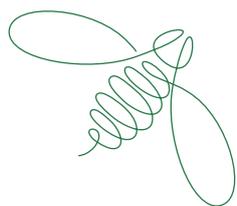
| | |
|-------------------------|---------------------|
| Cotisations annuelles | 9 000 € |
| Cotisations volontaires | - |
| CVE Aval | 124 597,40 € |
| CVE Amont | 634 680,84 € |
| Total | 768 278,24 € |

Soldes intermédiaires de gestion

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Charges de fonctionnement | 862 946 € |
| Valeur ajoutée | - 862 946 € |
| Subvention de l'exploitation | 476 249 € |
| Impôts et taxes | 1 427 € |
| Charges de personnel | 266 150 € |
| Excédent brut d'exploitation | - 654 274 € |
| Autres produits d'exploitation | 768 279 € |
| Dotations aux amortissements | 1 001 € |
| Autres charges d'exploitation | 74 € |
| Résultat d'exploitation | 112 930 € |
| Résultat financier | 14 949 € |
| Résultat courant | 127 880 € |
| Résultat de l'exercice | 87 603 € |
| Capacité d'autofinancement | 125 292 € |

Flux de trésorerie

| | | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|------------|
| | | Solde de trésorerie 2023 | 1 236,6 K€ |
| | Résultat corrigé (C.A.F.) | + 125,3 K€ | |
| Entrées | | | |
| Sorties | - 13 K€ | Remboursement d'emprunts | |
| △ FRNG = + 112,3 K€ | - 76 K€ | Dettes fournisseurs | |
| Décalages d'exploitation | - 417,2 K€ | Autres créances | |
| △ BFR = - 508,6 K€ | - 15,4 K€ | Autres dettes | |
| | | Solde de trésorerie 2024 | 840,3 K€ |



HORIZONS 2025



En 2025, l'interprofession poursuivra son engagement en faveur du développement de la filière apicole française. Les actions prioritaires inscrites dans sa feuille de route (lire page 48), portées par les différentes commissions, visent à impulser une dynamique de progrès et d'innovation. Elles s'articulent autour des axes suivants :

RENFORCEMENT DES ACTIONS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

La lutte contre *Varroa* et le frelon asiatique resteront une priorité.

L'amélioration des pratiques de nourrissage et la gestion des risques liés aux produits phytosanitaires seront également au cœur des préoccupations.

L'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources florales constituent des défis majeurs pour l'avenir de la filière.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA TRAÇABILITÉ

La détection des non-conformités, le suivi des analyses de cire et la valorisation des produits de la ruche contribueront à renforcer la confiance des consommateurs.

Des actions spécifiques seront menées pour promouvoir l'identification du miel français et explorer les opportunités d'intégration des produits apicoles dans les compléments alimentaires.

CONNAISSANCE ET STRUCTURATION DES MARCHÉS

La création d'indicateurs économiques, le suivi des études de production et de commercialisation, ainsi que l'analyse des tendances de consommation permettront d'éclairer les décisions stratégiques et d'accompagner les acteurs de la filière.

PROMOTION ET COMMUNICATION

Une attention particulière sera portée à la valorisation des métiers et des produits de la ruche, avec des événements phares tels que l'Api'Week et l'Api'Chandeleur.

Le renforcement de la présence digitale, le développement des relations institutionnelles et la mise en oeuvre d'une stratégie médiatique structurée accroîtront la visibilité d'InterApi et de la filière.

En poursuivant ces ambitions, InterApi et ses partenaires œuvreront pour un secteur apicole innovant et durable. L'année 2025 s'annonce comme une étape clé pour consolider les actions engagées et accompagner la transformation de la filière.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET ADMINISTRATEURS, COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET LISTE DES PERMANENTS SUIVANT INTERAPI AU 31 DÉCEMBRE 2024

| Organisation | Interlocuteur | Délégués à l'Assemblée générale | Administrateurs au Conseil d'administration | Membres du Comité exécutif | Permanents dédiés au suivi des projets |
|----------------------------------|--------------------|---------------------------------|---|----------------------------|--|
| COLLÈGE PRODUCTION | | | | | |
| | Guillaume ANTENOR | Titulaire | Titulaire | | Elodie COLOMBO Emma NOZIERES |
| | Gilles DUPAS | Suppléant | Suppléant | | |
| | Nathalie BOURRAS | Titulaire | Titulaire | | Camille CHAUVARD |
| | Christelle HIE | Suppléante | Suppléante | | |
| | Patrick GRUEZ | Titulaire | Titulaire | | - |
| | Tristan FAVRE | Suppléant | Suppléant | | |
| | Patrick BOUSSARD | Titulaire | Titulaire | | Aurore LHOTTE |
| | Marie MIOR | Suppléante | Suppléante | | |
| | Éric LELONG | Titulaire | Titulaire | Président | Bastien RENAUX |
| | Simon BELLOT | Suppléant | Suppléant | | |
| | Michaël GOURREAU | Titulaire | Titulaire | | Ludivine FORGE |
| | - | Suppléant | Suppléant | | |
| | Sylvain LAFARGE | Titulaire | | | Axel DECOURTYE |
| | - | Suppléant | | | |
| | Jean-Louis LAUTARD | Titulaire | Titulaire | | - |
| | - | Suppléant | Suppléant | | |
| COLLÈGE COMMERCIALISATION | | | | | |
| | - | Titulaire | Titulaire | | - |
| | Vincent MARTIN | Suppléant | Suppléant | | |
| | Hugue BEYLER | Titulaire | Titulaire | Trésorier | Willy OLSOMMER |
| | Jacques CREYSSEL | Suppléant | Suppléant | | |
| | David BESACIER | Titulaire | Titulaire | | Magali BOCQUET |
| | Joseph BENAZRA | Suppléant | Suppléant | | |
| | - | Titulaire | Titulaire | | - |
| | - | Suppléant | Suppléant | | |

BILANS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 2024

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

| 17 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 23 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 5 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 19 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 22 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 3 JUIN | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 30 AOÛT | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 27 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 4 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 5 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

| 17 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|-------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 27 JUIN | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 22 AOÛT | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 20 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 12 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

BILANS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 2024

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS, DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

| 7 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 30 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 12 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 20 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 12 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

| 8 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 15 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 14 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 9 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 21 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 13 JUIN | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 9 JUILLET | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 10 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 16 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 15 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 19 DÉCEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

BILANS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

| 25 JANVIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 22 FÉVRIER | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 25 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 16 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 16 MAI | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 19 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 14 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 28 NOVEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

| 20 MARS | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 16 AVRIL | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 14 OCTOBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |

COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION CADRE ADA FRANCE-ITSAP-INTERAPI

| 17 SEPTEMBRE | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

COMMISSION COTISATION VOLONTAIRE / COTISATION VOLONTAIRE ÉTENDUE

18 SEPTEMBRE | 24 OCTOBRE | 7 NOVEMBRE

● Présent ● Représenté ● Absent ● Non inscrit

LISTE DES REPRÉSENTANTS D'INTERAPI DANS LES INSTANCES EXTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2024

| Instance / groupe de travail | Représentant | Statut |
|--|-----------------------|-----------|
| COFIL du projet SINEMA | Christophe ZIMMERMANN | Titulaire |
| Groupe de travail sur le frelon asiatique | Éric LELONG | Titulaire |
| Groupe de travail sur la loque américaine | Éric LELONG | Titulaire |
| Groupe de travail sur le <i>varroa</i> | Marie MIOR | Titulaire |
| Travaux sur la recherche de méthodes efficaces et légales de lutte contre <i>Varroa</i> | Éric LELONG | Titulaire |
| | Nathalie BOURRAS | Titulaire |
| COFIL du projet CLIMAPI | - | Titulaire |
| COFIL du projet sur la sélectivité des pièges et des appâts pour lutter contre le frelon asiatique | - | Titulaire |
| COFIL du projet sur les résistances de <i>Varroa</i> aux produits de traitement | Marie MIOR | Titulaire |
| COFIL du projet de communication sur la procédure en cas de mortalités massives aigües suspectes | Marie MIOR | Titulaire |
| COFIL du projet CIMEQA | Éric LELONG | Titulaire |
| COFIL du projet Qualité des Miels | Patrick MOLLE | Titulaire |
| Comité des experts apicoles du CNOPSAV | Éric LELONG | Titulaire |
| | - | Suppléant |
| Commission apiculture biologique de l'INAO | Tristan FAVRE | Titulaire |
| | Éric LELONG | Titulaire |
| Observatoire de la production de miels et de gelée royale | Patrick MOLLE | Titulaire |
| | Yvan HENNION | Titulaire |
| Panel des ventes de miels en grande distribution | David BESACIER | Titulaire |
| Comité de suivi du plan pollinisateurs | Éric LELONG | Titulaire |
| Comité de pilotage de l'axe 4 du plan pollinisateurs | - | Titulaire |
| Comité sectoriel apicole de FranceAgriMer | Éric LELONG | Titulaire |
| Instances de l'ITSAP - Institut de l'abeille | Éric LELONG | Titulaire |
| | Simon BELLOT | Suppléant |
| GT PSIC Prévention <i>Aethina tumida</i> | - | - |
| COFIL du projet DynaMite | Marie MIOR | Titulaire |
| | Tristan FAVRE | suppléant |
| Commission apicole GDS France | Éric LELONG | Titulaire |

CONTRIBUER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES LIÉS À LA PRODUCTION DES PRODUITS DE LA RUCHE

- Lutter contre Varroa
en lien avec :
 - la stratégie Varroa InterApi/ADA/ITSAP
 - et le plan de lutte national piloté par GDS France
- Accompagner la lutte contre le frelon asiatique
en lien avec le plan national de la lutte piloté par GDS France
- Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques d'intoxication (produits phytosanitaires...)
- Travailler sur le nourrissage
- Accompagner et suivre l'évolution du règlement AB
- Accompagner l'adaptation de l'apiculture au changement climatique
- Accompagner la lutte contre Aethina tumida en lien avec le plan national de lutte piloté par GDS France
- Accompagner la lutte contre la loque américaine en lien avec le plan national de lutte piloté par GDS France
- Travailler sur la mise en place d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement du sanitaire apicole
- Suivre le projet SINEMA
- Œuvrer au maintien et au développement de ressources nutritives pour les abeilles
- Suivre la mise en oeuvre de la PAC et de l'axe 6 du plan pollinisateurs

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA RUCHE

- Centraliser les suspicions de fraudes afin de repérer les tendances générales et de faire le lien avec la DGCCRF
- Travailler sur les analyses de cires et sur le relargage
- Réaliser une veille sur les pratiques en matière d'alternatives véganes au miel et alerter la DGCCRF en cas de fausse appellation ou tromperie
- Mettre à disposition des guides des bonnes pratiques d'étiquetage sur les produits de la ruche
- Étudier les possibilités de faire entrer les produits de la ruche en tant que compléments alimentaires
- Étudier la possibilité de faire des allégations de santé à travers la notion d'usage traditionnel
- Travailler sur l'identification du miel français (plan de crise)
- Mettre en place un stage/alternance sur la valorisation des produits de la ruche
- Créer un groupe de travail interne RSE
- Participer au groupe de travail RSE du plan pollinisateur
- Suivre et participer aux travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche
- Création d'une commission ou d'un groupe de travail dédié à la gelée royale
- Financer ou co-financer un projet sur la connaissance des analyses, en lien avec la caractérisation des miels

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE, LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS, DANS LE BUT D'ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

- Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production
- Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de marché (chargé.e de mission dédié.e)
- Augmenter les connaissances sur la production 2024 de produits de la ruche
- Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la production, le marché et la consommation de pollen et propolis en France et à l'international
- Suivre l'étude de FranceAgriMer sur la pollinisation en France (sous réserve de lancement par FranceAgriMer)
- Suivre l'étude FranceAgriMer sur la commercialisation du miel
- Suivre l'étude FranceAgriMer sur le stockage
- Mener l'étude sur la commercialisation, flux et consommation de gelée royale (sous réserve d'obtention des subventions du PSA)
- Analyse du marché de la transformation (plan de crise)
- Valorisation des miels français à l'export (plan de crise)

PROMOUVOIR LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE APICOLE

- Préparer une présence au Salon International de l'Agriculture pour 2026 par exemple en s'associant à une autre interprofession
- Api'Week 2025
- Api'Chandeleur 2026
- Définir des actions de communication permettant de valoriser l'engagement des acteurs de la filière auprès des consommateurs (actions menées avec les GMS). Identifier des ressources (fonds européens...) pour financer ces actions (stage)
- Partenariat avec un média ou une émission culinaire
- Voyage de presse avec visite d'une exploitation
- Animer et développer la présence d'InterApi sur le web et les réseaux sociaux (campagne Google Ads)
- Préparer une FAQ à destination du grand public en lien avec les autres commissions
- Communication en cas de crise
- Développer les relations institutionnelles avec un cabinet spécialisé (cartographie, plan de rencontres de partenaires...)
- Organiser et maintenir la veille
- Développer les relations médias (avec une agence spécialisée en conseil stratégique ou un abonnement à une plateforme en ligne)
- Créer des supports de communication sur InterApi et la filière
- Réaliser les vœux
- Mettre en forme le rapport d'activité
- Publier les newsletters InterApi (interne et externe)
- Média training : définition d'éléments de langages destiné aux élus
- Diffuser un agenda de la filière apicole



Interprofession
des produits
de la ruche

www.interapi.fr



@interapi



@interapi



@mioletproduitsdelaruche



@interapi_filiere_apicole

InterApi
Interprofession des produits de la ruche
97 boulevard Pereire
75017 Paris